Aux destinataires (voir liste en annexe)

Date 3 avril 2012

Révision de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur la protection des eaux du 16 novembre 1978 – Procédure de consultation

Mesdames et Messieurs,

Le Département de transports, de l'équipement et de l'environnement a mis en place un groupe de travail, composé de membres du Service de la protection de l'environnement et du Service administratif et juridique avec mandat d'élaborer un avant-projet de révision de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur la protection des eaux du 16 novembre 1978. Au vu des très nombreuses adaptations à apporter, il a été décidé d'effectuer une révision totale de cette loi.

Une première consultation informelle des principaux services concernés a eu lieu durant l'été 2010. Il a ensuite été nécessaire d'attendre que les nouvelles prescriptions fédérales en matière de renaturation soient connues. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier et, respectivement, le 1^{er} juin 2011.

Le présent avant-projet tient compte des résultats de la consultation informelle et intègre les dispositions cantonales nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales sur la renaturation.

En date du 28 mars 2012, le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces documents et décidé de les soumettre à une consultation.

En annexe, vous trouverez un exemplaire de l'avant-projet de loi cantonale sur la protection des eaux et du rapport explicatif l'accompagnant.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos remarques et observations d'ici au 31 mai 2012

au Service de la protection de l'environnement, Bâtiment Mutua, Rue des Creusets 5, 1950 Sion. Ce service se tient à votre disposition pour d'éventuels exemplaires supplémentaires ainsi que pour tous renseignements que vous souhaiteriez obtenir (tél : 027/606 31 50 ; fax : 027/606 31 54).

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques Melly Conseiller d'Etat



Annexe

- avant-projet de loi cantonale sur la protection des eaux (LcEaux)
- rapport explicatif l'accompagnant

Liste de distribution :

- secrétariats généraux des départements
- Service des routes et cours d'eau ;
- Service de l'énergie et des forces hydrauliques ;
- Service du développement territorial ;
- Service de l'agriculture ;
- Service des forêts et du paysage ;
- Service de la chasse, pêche et faune ;
- Service de protection des travailleurs et des relations du travail ;
- Police cantonale;
- Commission cantonale des constructions ;
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires ;
- Service des affaires intérieures, section des finances communales ;
- Régions socio-économiques ;
- Fédération des communes valaisannes, par son secrétaire général
- Fédération des bourgeoisies valaisannes ;
- Partis politiques (20)
- Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie ;
- Union valaisanne des arts et métiers (UVAM) ;
- Bureau des métiers ;
- Association valaisanne des entrepreneurs (AVE) ;
- Association WWF Valais;
- Association Pro Natura Valais ;
- Association Transports et Environnement, section Valais (ATE).